

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 27 JANVIER 2023

D2023-3

**Travaux de création d'un
restaurant scolaire, d'une
bibliothèque et d'une voirie
centrale aménagée**

***Demande de subvention au
titre de l'appel à projets du
Département de
Saône-et-Loire***

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	21	23

Vote POUR	23
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation

23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept janvier à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET Céline CARREIRO, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD.

Absents Excusés

Monsieur Anthony MARASCO (pouvoir à Françoise CURAILLAT), Robert GUILLARD (pouvoir à Patrice Dupont)

Monsieur le Maire précise que la commune a décidé d'engager des travaux de construction d'un restaurant scolaire, d'une bibliothèque et d'une voirie centrale aménagée.

A ce titre, la commune peut solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental de Saône et Loire, au titre de l'appel à projet « Territoires » 2023.

Pour le département, il n'est possible de déposer qu'un seul dossier annuel.

Il propose de solliciter l'appui financier du Département pour la construction du restaurant scolaire au titre du dispositif cité en 2023.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

L'ensemble des dépenses éligibles (travaux, Maitrise d'œuvre, autres frais) est estimé à 2 050 000 € HT. Le taux de subvention sollicité est de 35%

Recettes		
Nature	Montant HT (€)	en %
Etat – Fonds de soutien à l'investissement des collectivités- DETR	717 500	35%
Conseil départemental 71	80 000	4%
A la charge de la commune	1 252 500	61%
TOTAL	2 050 000	100%

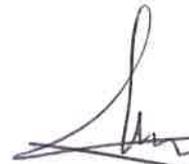
Après en avoir délibéré, à 23 POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de Saône et Loire, au titre de l'appel à projet « Territoires » 2023.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document en lien à ce dossier.

La secrétaire de séance
Coralie Sangoy



Le Maire,
Roger THEVENOT



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 03/02/2023

Acte affiché le 03/02/2023

Acte contresigné le

Le Maire, Roger THEVENOT